

Règlementation de sécurité incendie Bâtiments d'habitation

FORMACODE : 22254

OBJECTIFS

Identifier les points critiques relatifs à la sécurité incendie d'un projet de construction, de réhabilitation ou d'aménagement d'habitations et/ou de foyers-logements.

Choisir les éléments architecturaux qui limitent la propagation d'un feu, l'évacuation des occupants et facilite l'intervention des secours.

Choisir les matériels qui permettent de détecter l'incendie et de mettre en sécurité cet établissement.

Argumenter ses choix de conception du projet au regard de la réglementation Incendie.

TYPE DU PUBLIC

Ingénieurs et techniciens en bureaux d'études, entreprises et services techniques.

Architectes.

Maîtres d'œuvre.

Services techniques des maîtres d'ouvrage.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Les échanges d'expériences permettent aux stagiaires de confronter leurs points de vue et de développer leur capacité à appréhender la réglementation.

ÉVALUATION

> Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

CONTENU

THÉORIE

> Notions générales sur la sécurité incendie

> Résistance et réaction au feu

> La réglementation relative aux bâtiments d'habitation

L'architecture des textes réglementaires

> Les bâtiments d'habitation Classement

Caractéristiques des voies utilisables par les engins des services de secours

Structures et enveloppes

> Les dégagements

Caractéristiques nécessaires en fonction du classement • Options spécifiques

> Les conduits et gaines Nécessité de mise en œuvre

Caractéristiques des parois de gaines • Conduits de chute de vide-ordures

- > **Les dispositions particulières aux logements-foyers**
Types et caractéristiques
- > **Les dispositions diverses**
Installation d'un ascenseur • Installation d'une colonne sèche • Obligations des propriétaires
- > **Les parcs de stationnement**
Caractéristiques constructives principales • Communications intérieures et issues • Aménagements et équipements
- > **La réhabilitation d'un bâtiment d'habitation**
Obligations réglementaires

MODALITÉS

Durée : 2 jours.

Prix : nous consulter.